REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK

AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (la Régie), que le conseil d'administration de la Régie a adopté lors d'une séance spéciale tenue le 19 janvier 2021 le règlement suivant :

Règlement d'emprunt numéro 2021-001 relatif aux travaux de mise à niveau de la capacité de l'usine de traitement des eaux de lixiviation pour un montant maximal de 5 700 180$

Ce règlement a pour objet d'autoriser un emprunt maximal de 5 700 180$ pour procéder à des travaux de mise à niveau de la capacité de l'usine de traitement des eaux de lixiviation, incluant les frais de services professionnels et techniques de gestion du projet. L'emprunt prévoit son remboursement sur une période de vingt-cinq (25) ans.

Ledit règlement est déposé au bureau du soussigné, sis au 1095, chemin Bilodeau à Coaticook et peut être consulté selon les heures d'ouverture et modalités d'accès en vigueur. Copie du règlement peut également être consultée sur le site internet de la Régie (www.enfouissementcoaticook.com). Sur demande, il est également disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités membres de la Régie selon les modalités d'ouverture de leurs bureaux.

Tout contribuable désirant s'opposer à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, doit le faire par écrit au Ministre dans les trente (30) jours suivant la date de publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Fait à Coaticook, ce 2 février 2021,

_____
Francis Lussier
Directeur général/secrétaire-trésorier